

## LE POINT SUR L'INITIATIVE DES SERVICES PHARMACEUTIQUES AXÉS SUR LA VALEUR DE GSC

En 2017, Green Shield Canada (GSC) a lancé l'initiative des services pharmaceutiques axés sur la valeur dans le but d'améliorer les soins aux membres de notre régime grâce à la collaboration avec les pharmacies communautaires. À présent que les deux premières phases de l'initiative sont terminées et en vigueur, nous travaillons activement à la troisième phase.

À titre de rappel, la première phase de l'initiative consistait à mesurer le rendement des pharmacies, c'est-à-dire à évaluer leur rendement par rapport à une série de paramètres validés (créés par les pharmaciens), et à transmettre les résultats obtenus aux pharmacies. Dans la phase deux, une nouvelle cote de qualité sur cinq étoiles ou cote globale pour chaque magasin, appelée cote de qualité des pharmacies, a été rendue accessible aux membres du régime de GSC. Il s'agit d'un complément d'information dont ils devraient tenir compte lorsqu'ils choisissent une pharmacie. La phase trois, quant à elle, fera un lien entre la cote de qualité et le remboursement aux pharmacies.

Nous continuons à travailler avec la communauté pharmaceutique – notamment l'Association des pharmaciens du Canada et l'Association canadienne des pharmacies de quartier – pour créer la structure de remboursement qui sera mise en œuvre en juillet 2020. Le groupe de travail a soulevé six recommandations, dont quatre sont réalisables immédiatement, et nous travaillons actuellement à leur mise en œuvre. Les deux autres recommandations font encore l'objet d'un examen pour déterminer si leur mise en œuvre est possible. Les pharmacies qui ont acquis de l'expérience en travaillant directement avec la plateforme EQuIPP nous ont également offert leurs recommandations, dont certaines ont déjà été mises en œuvre, tandis que d'autres font l'objet d'un examen sérieux.

Cette prochaine phase a fait l'objet de nombreuses discussions dans la communauté pharmaceutique. Nous réitérons qu'avec l'initiative des services pharmaceutiques axés sur la valeur, l'objectif de GSC est de réduire les fluctuations dans la pratique pharmaceutique et d'encourager l'amélioration de la qualité des soins partout au Canada. Cette initiative n'a pas pour but de maîtriser les coûts. Celle-ci assurera la neutralité fiscale pour le secteur pharmaceutique, les employeurs et les promoteurs de régime. La structure de remboursement de la phase trois nous permettra de rediriger les remboursements des pharmacies ayant un rendement inférieur à celles ayant un meilleur rendement. De cette façon, nous verserons les paiements aux pharmacies en fonction du niveau et de la qualité des soins qu'elles offrent. La nouvelle structure de remboursement s'appliquera uniquement aux pharmacies qui ont obtenu une cote de qualité des pharmacies, soit environ le tiers des pharmacies au Canada, alors que les pharmacies non admissibles à une cote globale ne verront aucun changement dans la structure de leur remboursement.

### **providerConnect<sup>MD</sup> est votre ressource en ligne**

Le portail providerConnect est un outil Web destiné aux professionnels de la santé au Canada. Il vous donne accès à des formulaires, manuels de pharmacie, guides, des renseignements sur les programmes de soutien santé et bien d'autres outils et ressources réunis en un seul et même endroit.

Vous ne connaissez pas encore providerConnect? Inscrivez-vous sans plus tarder à [providerconnect.ca](http://providerconnect.ca).

## **CHANGEMENT APPORTÉ AU PROGRAMME DE TRANSITION VERS LES MÉDICAMENTS BIOSIMILAIRES DE GSC EN COLOMBIE-BRITANNIQUE**

Le 27 mai 2019, le gouvernement de la Colombie-Britannique a annoncé que BC PharmaCare demande aux patients qui prennent Enbrel<sup>MD</sup>, Remicade<sup>MD</sup> et Lantus<sup>MD</sup>, trois médicaments biologiques, de passer aux biosimilaires correspondants. Cette transition aura lieu en deux phases.

La **première phase** se déroulera du 27 mai au 25 novembre. Durant cette période :

- Les patients en rhumatologie passeront d'Enbrel aux médicaments biosimilaires Brenzys<sup>MD</sup> ou Erelzi<sup>MC</sup>;
- Les patients en dermatologie et en rhumatologie passeront de Remicade aux médicaments biosimilaires Inflectra<sup>MD</sup> ou Renflexis<sup>MD</sup>;
- Les patients en endocrinologie passeront de Lantus au médicament biosimilaire Basaglar<sup>MC</sup>.

Les patients qui prennent Enbrel pour le traitement du psoriasis en plaques ne sont actuellement pas visés.

Les dates de la **deuxième phase** de la transition seront annoncées au cours des prochains mois. Durant la deuxième phase, les patients souffrant de troubles gastro-intestinaux passeront de Remicade aux médicaments biosimilaires Inflectra ou Renflexis.

### **Quelles seront les conséquences pour les membres d'un régime de GSC en Colombie-Britannique?**

Conformément aux politiques de coordination provinciale de GSC, tous les membres d'un régime de GSC en Colombie-Britannique qui prennent un médicament biologique d'origine pour le traitement d'une des maladies énumérées passeront aux médicaments biosimilaires correspondants d'ici le 25 novembre 2019. Afin de s'assurer que GSC est conforme à la couverture provinciale, GSC adapte son Programme de transition vers les médicaments biosimilaires pour tous les membres du régime qui habitent en Colombie-Britannique et qui sont couverts par le régime d'assurance-médicaments du gouvernement.

Voici un aperçu du programme de transition vers les médicaments biosimilaires en Colombie-Britannique :

	<b>Programme de transition vers les médicaments biosimilaires – Colombie-Britannique</b>
<b>Possibilité de continuer à prendre le médicament biologique d'origine</b>	Non – la demande sera refusée
<b>Patients en rhumatologie qui prennent Remicade ou Enbrel :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Polyarthrite rhumatoïde</li> <li>• Spondylarthrite ankylosante</li> <li>• Polyarthrite psoriasique</li> </ul>	Oui – les membres du régime devront avoir effectué la transition d'ici le 25 novembre
<b>Patients en dermatologie qui prennent Remicade :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Psoriasis en plaques</li> </ul>	Oui – les membres du régime devront avoir effectué la transition d'ici le 25 novembre
<b>Patients ayant des troubles gastro-intestinaux qui prennent Remicade :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maladie de Crohn</li> <li>• Colite ulcéreuse</li> </ul>	Oui – les membres du régime devront effectuer la transition (la mise en œuvre suivra le calendrier de la C.-B. qui sera annoncé au cours des prochains mois)
<b>Patients atteints de diabète qui prennent Lantus :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diabète de type 1</li> <li>• Diabète de type 2</li> </ul>	Oui – les membres du régime devront avoir effectué la transition d'ici le 25 novembre

En août, GSC enverra une lettre aux membres du régime touchés pour les avertir de discuter avec leur médecin au sujet de la transition vers les médicaments biosimilaires avant la date limite du 25 novembre. Si le régime d'assurance-médicaments du gouvernement permet une exception pour qu'une personne continue à prendre le médicament d'origine, GSC emboîtera le pas et remboursera aussi le médicament d'origine.